

Paris, le 26 mai 2021

Monsieur le Maire,

Dans ce contexte de crise sanitaire **l'AMF et La Poste se sont concertées afin de reconduire le dispositif permettant l'ouverture du réseau postal durant l'été 2021**. Il s'agit, en effet, de répondre aux besoins de services postaux nécessaires notamment à la reprise d'activité des entreprises de votre territoire.

La Poste maintiendra un large accès à ses bureaux et aux services qui y sont proposés, du 28 juin au 28 août 2021, grâce à une organisation adaptée avec des moyens complémentaires et au travail de ses équipes de terrain.

Les horaires de certains bureaux de poste pourront, le cas échéant, être adaptés pour répondre aux besoins des clients.

La Poste veillera à l'approvisionnement en liquidités des GAB dans tous les territoires.

Pour accompagner l'action de La Poste et répondre aux attentes des citoyens, **l'AMF invite les maires des communes et intercommunalités dotées d'agences postales communales ou intercommunales à faciliter l'accès à leurs agences durant l'été** (ouverture ou prise de rendez-vous).

Ce dispositif sera accompagné par La Poste afin de garantir l'accueil des usagers et la sécurité sanitaire des agents.

Les Commissions départementales de présence postale territoriale auront accès aux prévisions d'ouverture des bureaux de poste et interrogeront les maires des communes qui disposent d'une agence postale communale ou intercommunale sur les prévisions d'ouverture durant l'été. Les commissions pourront ainsi veiller à la cohérence territoriale du dispositif et à l'accessibilité aux services postaux pour la période estivale.

La création de relais saisonniers permettra également l'amélioration de l'accès à ces services dans certaines communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.



François Baroin
Président de l'Association des maires de
France et des présidents
d'intercommunalités



Philippe Wahl
Président-directeur général
du Groupe La Poste